



Comité du 10 juin 2015

**Le réseau public d'infrastructures de charge pour véhicules
électriques et hybrides du SYANE**

Etat des lieux des transferts de compétence « IRVE »

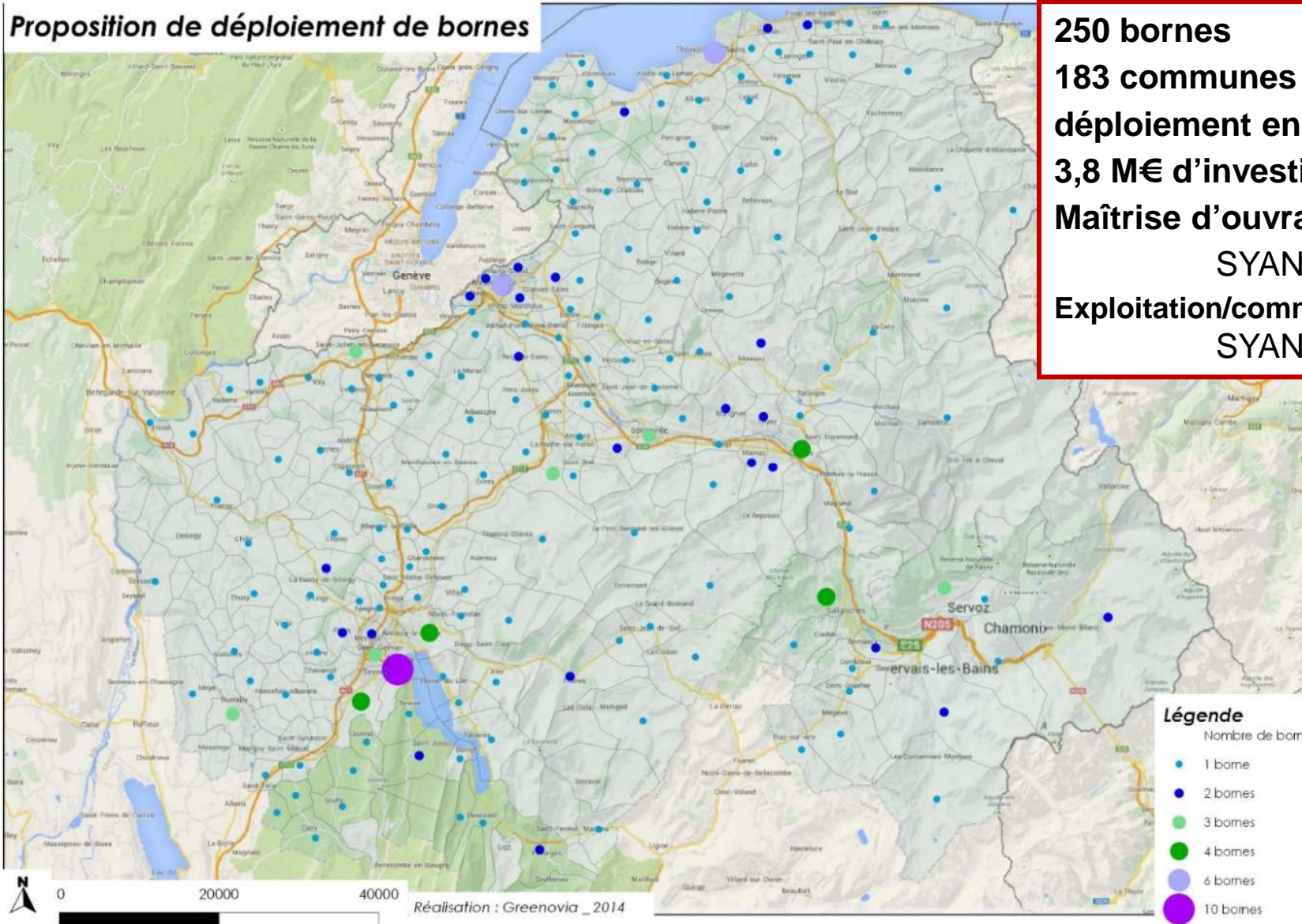


SYNDICAT DES
ÉNERGIES ET DE
L'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DE
LA HAUTE-SAVOIE

Le déploiement prévisionnel d'infrastructures de charge



Proposition de déploiement de bornes



250 bornes
183 communes couvertes
déploiement en 2 ans
3,8 M€ d'investissements
Maîtrise d'ouvrage
SYANE
Exploitation/commercialisation
SYANE

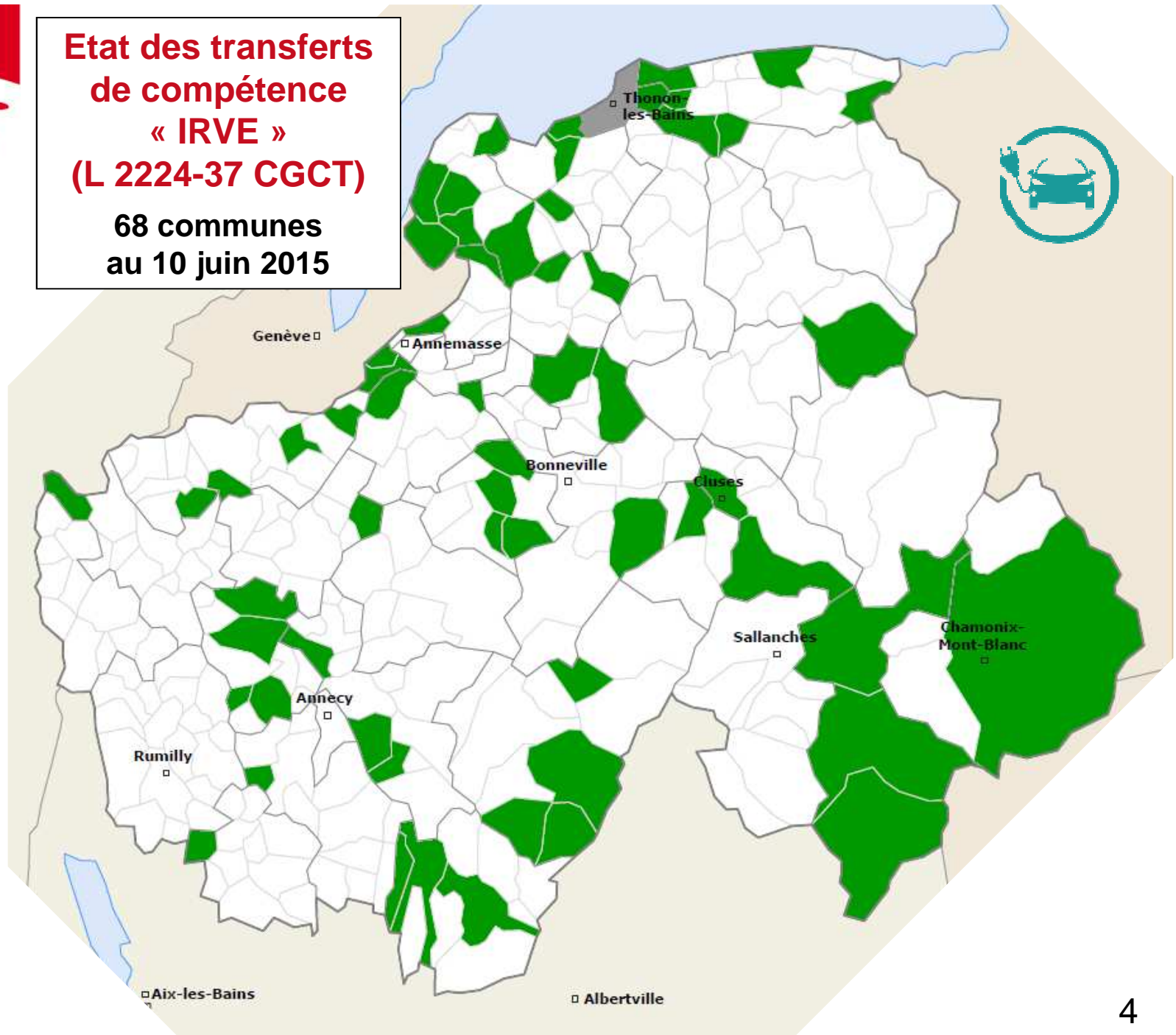


Ventilation prévisionnelle à l'échelle des intercommunalités



**Etat des transferts
de compétence
« IRVE »
(L 2224-37 CGCT)**

**68 communes
au 10 juin 2015**





La compétence optionnelle « IRVE »

- ➔ **Mise en place et organisation d'un service** *comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. (L.2224-37 du C.G.C.T.)*
- ➔ **Les conditions d'exercice de la compétence** sont précisées dans un document, adopté par le Bureau du SYANE le 10 mars 2015:
 - Les conditions financières
 - Les engagements de qualité et continuité de service du SYANE
 - Les engagements de la commune
 - *stationnement gratuit des véhicules rechargeables*
 - *mise à disposition à titre gratuit du domaine public ou privé*
 - *des conditions pour l'intégration éventuelle de bornes pré-existantes*

➔ **Les communes peuvent transférer au SYANE la compétence optionnelle IRVE**



Calendrier

	1er semestre 2015						2nd semestre 2015						2016
	Jan	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Consultation des territoires, transferts de compétence							★						
Préparation des cahiers des charges							#					★	
Mise en concurrence												#	
Début construction													

★ Réunion Comité Pilotage

➔ Prochaine réunion du Comité de Pilotage : 07 juillet 2015



Merci de votre attention.

